

LES PENSIONS

L'INCIDENCE DU BUDGET—LES CONSULTATIONS

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Se souvient-il de la déclaration suivante faite par son gouvernement dans le discours du trône de novembre dernier:

L'un des objectifs prioritaires de mes ministres sera d'insuffler un nouvel élan au fédéralisme et de redonner aux Canadiens pleine confiance en l'efficacité de notre régime de gouvernement.

La consultation et la collaboration doivent redevenir l'ordre normal des choses.

Si le ministre s'en souvient, comment concilie-t-il cette déclaration du discours du trône avec l'absence totale de consultations avec les personnes du troisième âge au sujet des changements qu'il a apportés en désindexant les pensions de la vieillesse?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je suis heureux de voir que le député a lu le discours du trône parce qu'il était valable à l'époque et qu'il l'est encore. Je tiens à dire au député également qu'il ne devrait pas dire qu'il n'y a pas eu du tout de consultations ou que nous ne consultons pas continuellement les Canadiens du troisième âge. Il ne devrait pas tenir ce genre de propos sans vérifier ce que fait chaque député ou ce que je fais moi-même, en tant que ministre. Ce que dit le député ne correspond pas aux faits.

M. Rodriguez: Il n'y a eu aucun processus officiel de consultation. Aucun mécanisme n'était prévu pour consulter les personnes du troisième âge ou leurs associations.

ON DEMANDE LE RETRAIT DE LA DISPOSITION RELATIVE AUX PENSIONS

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, étant donné ce qui se passe dans le pays parmi les personnes du troisième âge et leurs associations, n'est-il pas injuste et cruel de laisser les pensionnés dans l'expectative tout l'été, l'automne et l'hiver prochains? Le ministre est-il prêt à déclarer qu'il ne va pas leur imposer une attente aussi cruelle et qu'il va retirer dès maintenant la proposition relative à la désindexation?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je rappelle au député les déclarations faites par le premier ministre à la Chambre hier. Elles sont consignées au compte rendu et reflètent la position du gouvernement. Je demande au député de se reporter à cette déclaration du premier ministre.

* * *

[Français]

LA CONSTITUTION

LE JUGEMENT PRONONCÉ PAR LA COUR SUPRÊME

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et je veux revenir au jugement historique prononcé aujourd'hui par

Questions orales

la Cour suprême. Je trouve tout à fait surprenant et inacceptable que le vice-premier ministre, étant donné les ressources humaines à sa disposition, n'ait pas eu le temps aujourd'hui de se renseigner sur une décision que je considère historique. C'est inacceptable!

Une voix: Un document de 200 pages!

M. Gauthier: Pas 200 pages, 88 pages! C'est symptomatique, monsieur le Président, de son indifférence envers cette question.

Le vice-premier ministre peut-il nous dire si son gouvernement a déjà communiqué avec le gouvernement manitobain, avant la décision d'aujourd'hui, afin justement de prévenir le chaos et d'apporter des correctifs nécessaires pour anticiper la décision de la Cour suprême?

[Traduction]

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je regrette assez de n'avoir pas la sagesse infuse du député. Je pense qu'il conviendra que le texte renfermant la décision historique dont il a parlé est fort long et mérite une étude très attentive et très approfondie.

Pour autant que je sache, le juge en l'occurrence a parlé de moyens à mettre en place pour s'assurer que le gouvernement fédéral participe à la démarche judiciaire en ce qui concerne la période de transition. Je ne vois pas de raison d'agir maintenant, toute affaire cessante. Quoi qu'il en soit, le gouvernement fédéral ne manquera pas, le moment venu, de prendre toute mesure qu'il jugera à propos.

Encore une fois, je suis sûr qu'aucun député ne voudra profiter de cette affaire concernant les langues officielles du Canada pour marquer des points politiques ou semer la zizanie. Il est certain qu'aucun ministériel ne songerait à le faire.

[Français]

LES CONSULTATIONS AVEC LE GOUVERNEMENT MANITOBAIN ET LA SOCIÉTÉ FRANCO-MANITOBAINE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, à la page 68, on peut lire dans le texte anglais, et je cite:

[Traduction]

La période de validité temporaire ne s'appliquera pas à toute loi unilingue que l'assemblée législative pourrait adopter à compter de la date du jugement.

C'est-à-dire à compter d'aujourd'hui. Le gouvernement fédéral doit donc s'occuper dès maintenant du Manitoba. Il doit également l'aider à traduire ces documents. Le vice-premier ministre...

[Français]

... le vice-premier ministre peut-il nous assurer qu'il consultera aujourd'hui même le gouvernement manitobain, la société franco-manitobaine, afin d'apporter une solution juste et équitable à ce problème?